



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 32035

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes que ne manquent pas de rencontrer quotidiennement les personnes handicapées, qui, en l'absence d'une réelle compensation globale et personnalisée de leur handicap, parviennent très difficilement à mener une vie indépendante et librement choisie. En effet, ne considérant pas suffisamment les aspects liés à l'environnement et à la qualité de vie, l'appréciation du handicap demeure exclusivement médicale et technique, sachant que même de ce point de vue des améliorations s'avèrent indispensables. A ce titre, il convient de souligner les cinq mesures réclamées avec force par les associations d'aide aux personnes handicapées : la prise en compte des fonctions déficientes en lieu et place d'une approche forfaitaire devenue inadaptée, la création d'une structure départementale pour un traitement unifié des demandes instruites de façon trop dispersée, la refonte du système de financement des aides techniques, une plus grande couverture des besoins en aides humaines et à domicile sur l'ensemble du territoire (création de postes, professionnalisation, flexibilité) et la refonte du système de financement de l'aide humaine avec notamment l'institution d'un fonds de compensation complémentaire aux prestations légales. Conscient de la nécessité de parfaire une réglementation par trop lacunaire, il lui demande quelle suite elle entend donner à ces justes revendications.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32035

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3914